
CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Stessy SPEISSMANN MOZAS, agissant en qualité de président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) :

- **CERTIFIE** avoir affiché, sur le panneau d’affichage en lieu et place habituel et sur le site internet de la CCGHV, l’avis d’enquête publique qui s’est tenue du 14/10/2024 à 17h00 au 30/10/2024 à 19h00 ainsi que l’arrêté réglementaire n°2024/017 du 05/09/2024 relatifs à la modification n°2 du plan local d’urbanisme (PLU) de la commune de Granges-Aumontzey (portant sur l’ancien territoire de Granges-sur-Vologne), prescrite par la délibération n°20211126_142 du 26 novembre 2021 de la commune de Granges-Aumontzey.
- **CERTIFIE** que l’affichage a été effectué à compter du 27/09/2024 à 14h00 et ce, jusqu’à la fin de l’enquête, soit le 30/10/2024 à 19h00.

Conformément à la réglementation en vigueur, l’arrêté susvisé a été affiché 15 jours avant l’ouverture de l’enquête et pendant toute la durée de celle-ci au siège de la communauté de communes (panneau d’affichage) où toute personne a pu en prendre connaissance.

Fait à Gérardmer, le 4 novembre 2024

Stessy SPEISSMANN MOZAS,
Président

